



Compte-rendu de séance
du lundi 05 février 2007

Le 05 février 2007, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil Général des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Jean BOURDEN, 1er Vice-président du Syndicat Mixte.

Assistaient à la réunion :

Pour la représentation du Conseil Général : Henri EMMANUELLI, Pierre DUFOURCO, Jean-Louis PEDEUBOY, Xavier FORTINON, Bernard SUBSOL.

Pour la représentation des Communes : Henri DAUGA, Maire d'Aurice ; Claude GUIBERT, Maire de Bas-Mauco ; Monique LUBIN, Maire d'Aubagnan ; Claude NERIN, Maire de Gaillères, Fernand SANGLA, Maire de Saugnac-et-Cambran, Marie-Pierre SENLECQUE, Maire de Le Sen.

Pour la représentation des Communautés de communes : Jean BOURDEN, Président de la Communauté de communes de Mimizan.

Pour la représentation des Etablissements publics : François SALLIBARTAN, Délégué de l'ADACL, Jean-Claude DEYRES, représentant le Centre de Gestion des Landes.

Etaient excusés : Jacques MOMAS, Jean-Jacques CARRAU, Jean-Marc LARRE, Eric KERROUCHE, Jean-Claude DEGERT.

Etaient présents : Pour l'ALPI : Renaud LAGRAVE, Pascale SERE

Secrétaire de séance : Jean BOURDEN

Date de convocation : 22 janvier 2007

Concernant la réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2006, le procès-verbal ne nécessite pas d'approbation.

Il a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical et des adhérents de l'ALPI.

Inscription à l'ordre du jour de trois questions supplémentaires

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, qui prévoient la possibilité d'ajouter une ou plusieurs questions à l'ordre du jour et de modifier, en conséquence, l'ordre chronologique des affaires, le Président propose au Comité Syndical de bien vouloir inscrire les questions suivantes :

- élection du Président du Syndicat
- autorisation de transferts de charges du budget principal vers le budget annexe
- participation globale pour le parc informatique du Conseil Général des Landes

1. Approbation du compte administratif 2006.

Le compte administratif a été présenté par M. Bourden, 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- d'adopter le compte administratif 2006 budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	1 765 574.47
DEPENSES	1 534 610.41
RESULTAT DE L'EXERCICE	230 964.06

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	952 263.60
DEPENSES	71 310.63
RESULTAT DE L'EXERCICE	880 952.97

- d'adopter le compte administratif 2006 budget annexe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	88 925.45
DEPENSES	88 713.40
RESULTAT DE L'EXERCICE	212.05

- de donner délégation au Président pour signer les documents afférents.

2. Approbation du compte de gestion 2006 (budget principal et budget annexe).

Le 1^{er} Vice-président propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion 2006 présenté par le Payeur Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour le Syndical Mixte ALPI pour l'exercice 2006 par le Payeur Départemental, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- de donner délégation au Président pour signer les documents afférents.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 - budget principal et annexe.

Le 1^{er} Vice-président informe le Comité Syndical, qu'après avoir voté le compte administratif, il convient d'affecter le résultat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Pour le budget principal.

- d'affecter le résultat comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes compte n°002 pour un montant de 230 964.06 €
- Pour le résultat d'investissement, l'affectation de l'excédent comme suit : compte n° 001 pour un montant de 880 952.97 €

Pour le budget annexe.

- d'affecter le résultat comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes compte n°002 pour un montant de 212.05 €
- de donner délégation au Président pour signer les documents afférents.

4. Participations 2007.

Le 1^{er} Vice-président propose à l'assemblée de voter les participations des adhérents et des non-adhérents pour l'année 2007 conformément à l'article 14 des statuts qui prévoit la péréquation et la mutualisation des dépenses et recettes du syndicat.

L'ensemble des participations a été présenté aux membres du Comité Syndical et sont disponible sur le site « landespublic.org »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- d'approuver les participations financières 2007 des adhérents et non-adhérents
- de donner délégation au Président pour signer les documents afférents.

5. Vote du budget 2007.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est ouvert lors de la séance du 11 décembre 2006, le 1^{er} Vice-président propose à l'assemblée de voter le budget primitif 2007 selon les éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL - PRIMITIF 2007			
Compte	Intitulé du compte	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	457 250	
012	Charges de Personnel	1 082 830	
65	Autres charges de gestion courante	125 500	
67	Charges exceptionnelles	4 200	
68	Dot.aux amortis.et provisions	182 000	
		36	
022	Dépenses imprévues	184,06	
023	Virement à la section d'investissements		
	Total dépenses	1 887 964,06	
013	Atténuation de charges		0
			1 026
70	Produits des services et ventes	150	489
74	Dotations et participations	800	141
75	Autres produits de gestion courante	050	
77	Produits exceptionnels	0	230
00	Excédents		964,06
	Total Recettes		1 887 964,06

INVESTISSEMENTS			
	Total dépenses	156	
	Total recettes	700	1 062 952.97

BUDGET ANNEXE - PRIMITIF 2007			
Compte	Intitulé du compte	Dépenses	Recettes
		8	
011	Charges à caractère général	100	
63	Impôts et taxes	500	
69	Impôts sur les bénéfices	0	
65	Autres charges de gestion courante	61 112,05	
	Total dépenses	69 712,05	
70	Produits des services et ventes		69 500
13	Taxes		

			0
00	Excédents		212,05
77	Produits exceptionnels		0
	Total Recettes		69 712,05

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **d'adopter** le budget primitif 2007
- **de donner** délégation au Président pour signer les documents afférents.

6. Autorisation de transferts de charges du budget principal vers le budget annexe.

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée que le budget annexe de l'ALPI représente un pourcentage du budget principal et que les recettes, de ce premier, sont constituées des prestations suivantes : formation à une chambre consulaire, maintenance matériel informatique aux associations et hébergement de sites internet.

Chaque année, l'ALPI répercute certaines charges de fonctionnement du budget annexe au prorata des recettes réalisées et des charges de personnel en fonction du temps passé par certains agents sur les activités.

Ainsi, une délibération de principe doit être prise concernant le transfert de charges du budget principal vers le budget annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **de réaliser** une opération d'ordre budgétaire pour transfert de charges depuis le budget principal vers le budget annexe, afin de lui imputer certains frais
- **de donner** délégation au Président pour signer les documents afférents.

7. Election du Président du Syndicat Mixte.

Le 1^{er} Vice-président rappelle à l'assemblée, qu'en 2004, Henri EMMANUELLI avait été élu Président du Syndicat Mixte pour une durée de trois ans.

Lors de la séance, un vote a eu lieu. Henri EMMANUELLI a été élu pour la même durée que le mandat précédent pour assurer la présidence du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **de proclamer** M. Henri EMMANUELLI, Président du Syndicat Mixte Départemental ALPI.
- **de donner** délégation au Président pour signer les documents afférents.

8. Régime indemnitaire des agents.

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée qu'une délibération doit être prise pour mettre à jour le régime indemnitaire des agents pour l'année 2007 qui tient compte des nouvelles

dispositions réglementaires applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **d'instituer** les indemnités suivantes au profit des agents de l'ALPI

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Bénéficiaires :

Cadre d'emploi de Rédacteur

Cadre d'emploi d'Adjoint administratif

Cadre d'emploi d'Agent administratif

Taux : 8 fois la moyenne mensuelle pour l'indemnité d'administration et de technicité

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :

Bénéficiaires :

Cadre d'emploi d'Attaché

Cadre d'emploi de Rédacteur

Taux : 8 fois la moyenne mensuelle pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Indemnité d'exercice de missions des personnels des préfectures (IEMP) :

Bénéficiaires :

Cadre d'emploi d'Attaché

Cadre d'emploi de Rédacteur

Cadre d'emploi d'Adjoint administratif

Cadre d'emploi d'Agent administratif

Taux : 3 fois la moyenne mensuelle pour l'indemnité d'exercice de missions des préfectures

Prime de service et de rendement (PSR) :

Bénéficiaires :

Cadre d'emploi de Technicien Supérieur Territorial

Cadre d'emploi de Technicien Supérieur Territorial Principal

Cadre d'emploi d'Ingénieur Subdivisionnaire Territoriale

Taux : 2 fois la base moyenne du grade

Indemnité spécifique de service (ISS)

Bénéficiaires :

Cadre d'emploi de Technicien Supérieur Territorial

Cadre d'emploi de Technicien Supérieur Territorial Principal

Cadre d'emploi d'Ingénieur Subdivisionnaire Territoriale

Taux : les taux maximums vont de 1.1 à 1.33 selon les grades et sont applicables sur une base mensuelle

- **de donner** délégation au Président pour signer les documents afférents.

9. Tableau des effectifs

Pour information, le 1^{er} Vice-président fait un point sur la position statutaire ou contractuelle des agents de l'ALPI, conformément au tableau ci-dessous.

SERVICE ADMINISTRATIF

NOM Prénom	Grade	Echelon	Indice brut	Indice majoré	Type de contrat
MIREMONT Catherine	Agent administratif qualifié échelle 3	4 ^{ème} échelon	296	289	TITULAIRE
MARUNE Lise	Adjoint administratif échelle 4	4 ^{ème} échelon	307	298	TITULAIRE
DAUGREILH Pascale	Adjoint administratif échelle 4	8 ^{ème} échelon	360	335	CONTRACTUEL CDI de droit public
GOYENECHE Maryse	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe échelle 3	3 ^{ème} échelon	449	394	TITULAIRE
SERE Pascale	Rédacteur (juriste)	3 ^{ème} échelon	321	307	TITULAIRE
DESSA Marcelle	Rédacteur (assistante de direction)	10 ^{ème} échelon	450	395	CONTRACTUEL CDI de droit public
LAGRAVE Renaud	Attaché (directeur)	11 ^{ème} échelon	759	626	CONTRACTUEL CDI de droit public

SERVICE ASSISTANCE LOGICIELS

NOM Prénom	Grade	Echelon	Indice brut	Indice majoré	Type de contrat
REVELLY Florence	Technicien supérieur territorial principal	5 ^{ème} échelon	499	430	CONTRACTUEL CDD jusqu'au 31.12.2009
TAILLE Béatrice	Ingénieur territorial (responsable de service)	5 ^{ème} échelon	540	459	CONTRACTUEL CDD jusqu'au 31.12.2009
CABANNES Jean-François	Technicien supérieur territorial	2 ^{ème} échelon	336	318	CONTRACTUEL CDD jusqu'au 31.05.2007
EL HOSSINI Nabila	Technicien supérieur territorial	1 ^{er} échelon	322	308	CONTRACTUEL CDD jusqu'au 31.05.2007
COIFFARD Mélanie	Technicien supérieur territorial	1 ^{er} échelon	322	308	STAGIAIRE jusqu'au 31.01.2007 ⁽¹⁾
DESGROISILLES Cyril	Technicien supérieur territorial	2 ^{ème} échelon	336	318	CONTRACTUEL CDD jusqu'au 31.01.07 ⁽²⁾

SERVICE FORMATION

NOM Prénom	Grade	Echelon	Indice brut	Indice majoré	Type de contrat
------------	-------	---------	-------------	---------------	-----------------

ESTIVALS Frédéric	Technicien supérieur territorial	4 ^{ème} échelon	362	336	CONTRACTUEL CDD jusqu'au 31.05.2009
CALONGE Marie	Technicien supérieur territorial	4 ^{ème} échelon	362	336	CONTRACTUEL CDI de droit public
LABADIE Laurent	Technicien supérieur territorial (responsable de service)	6 ^{ème} échelon	396	360	CONTRACTUEL CDI de droit public

SERVICE EXTRANET

NOM Prénom	Grade	Echelon	Indice brut	Indice majoré	Type de contrat
SERRET Hélène	Rédacteur (journaliste)	1 ^{er} échelon	309	299	STAGIAIRE jusqu'au 30.08.2007
ROBINO Didier	Ingénieur subdivisionnaire (responsable de service, informaticien)	7 ^{ème} échelon	621	521	CONTRACTUEL CDI de droit public

SERVICE INTERNET

NOM Prénom	Grade	Echelon	Indice brut	Indice majoré	Type de contrat
LARA Christelle	Technicien supérieur territorial	5 ^{ème} échelon	380	350	CONTRACTUEL CDI de droit public
BOULOM Guillaume	Technicien supérieur territorial	6 ^{ème} échelon	396	360	CONTRACTUEL CDI de droit public
BREVET Denis	Ingénieur subdivisionnaire (responsable de service, informaticien)	6 ^{ème} échelon	588	496	CONTRACTUEL CDI de droit public

Recrutement à partir du 16/02/2007 GUITTARD Sylvain	Technicien supérieur territorial	7 ^{ème} échelon	413	369	CONTRACTUEL CDD jusqu'au 15.08.2007
---	----------------------------------	--------------------------	-----	-----	---

SERVICE ASSISTANCE MATERIEL

NOM Prénom	Grade	Echelon	Indice brut	Indice majoré	Type de contrat
------------	-------	---------	-------------	---------------	-----------------

ETCHEGARAY Sylvain	-	-	-	-	Emploi-jeune jusqu'au 31.01.2007 ⁽³⁾
BONNIN Jean-Sébastien	Technicien supérieur territorial adjoint au responsable de service	3 ^{ème} échelon	347	325	CONTRACTUEL CDI de droit public
BOUDAUD Mickaël	Technicien supérieur territorial	2 ^{ème} échelon	336	318	CONTRACTUEL CDI de droit public
BOUGUE Guillaume	Technicien supérieur territorial	2 ^{ème} échelon	336	318	CONTRACTUEL CDI de droit public
DUPLE Olivier	Agent technique échelle 3	3 ^{ème} échelon	290	285	TITULAIRE
SAINT LEZER Denis	Technicien supérieur territorial (responsable de service)	9 ^{ème} échelon	450	395	CONTRACTUEL CDI de droit public

(1) L'agent sera titulaire à compter du 01/02/2007.

(2) Le contrat de l'agent sera renouvelé à compter du 01/02/2007 pour une durée de un an.

(3) Le contrat emploi-jeune de l'agent sera pérennisé. L'agent sera intégré sur un poste de technicien supérieur territorial en contrat à durée indéterminée, 1^{er} échelon, indice brut 322, indice majoré 308, à compter du 01/02/2007.

10. Marchés publics

Le 1^{er} Vice-président porte à la connaissance des membres du Comité Syndical les titulaires des marchés suivants :

- Marché 2006.02 : « Mise en œuvre d'une solution de télétransmission de documents soumis au contrôle de légalité et autres télé-procédures ».

Titulaire : Société SCIC ADULLACT située à Montpellier.

- Marché 2006.10 : « Achat de licences de logiciels antivirus pour les collectivités adhérentes de l'ALPI ».

Titulaire : Société ACIP

Egalement, il informe que, conformément à l'article 133 du code des marchés publics, la publication des marchés conclus en 2006 a été publiée et est consultable à l'adresse suivante : www.alpi40.org

11. Nouvelles adhésions.

Le 1^{er} Vice-président informe :

- d'une nouvelle adhésion : CCAS/Maison de retraite Lit-et-Mixe
- d'une modification d'une attribution : Mairie de Montgaillard : choix d'une attribution supplémentaire : « Fourniture et production de logiciels ».

12. Questions diverses

Maison des communes

Après une présentation de l'ensemble du dossier, il apparaît opportun aux membres du Comité Syndical d'étudier l'achat de la partie privative des locaux de l'ALPI à l'ancienne Caserne Bosquet. Le 1^{er} Vice-Président demande au directeur de présenter une proposition lors du prochain Comité Syndical qui aura lieu le 16 mars 2007.

La séance est levée à 19 H 15

Le 1^{er} Vice-président
du Syndicat Mixte Départemental ALPI
Jean BOURDEN